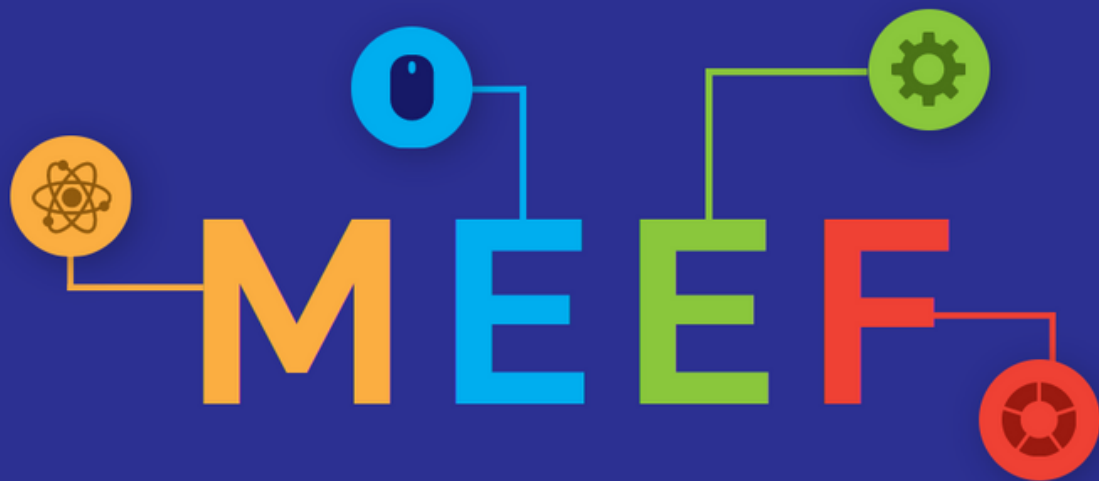


MASTER



2 0 2 1 - 2 0 2 2

FORMATION INITIALE PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2021

Une année de transition pour les écoles, les collèges et les lycées

Ce qui reste à l'identique : les concours internes

**Des lauréats 2021 des concours internes :
PES temps plein et CAER temps plein**

Ces lauréats du concours 2021 seront placés à temps plein en établissement et suivront le parcours habituel de formation. L'Enseignement catholique doit proposer pour chacun d'eux un professeur tuteur expérimenté



Concours externes 2021 : dernière année avant changement des épreuves

Dernière promotion de lauréats des concours externe 2021 à mi-temps en établissement / mi-temps à l'ISFEC IdF sur le format de Master MEEF ancienne mouture ayant passé un concours en fin de M1 du master MEEF

Lauréats CAFEP 2021

Ils seront placés sur un support d'enseignement à mi-temps en collège/lycée et devant suivre un mi-temps de formation à l'ISFEC

Lauréats PES 2021

Ils seront placés sur un support d'enseignement à mi-temps en école et devant suivre un mi-temps de formation à l'ISFEC

L'Enseignement catholique doit proposer pour chacun d'eux un professeur tuteur expérimenté.

” Pour les lauréats concours 2021
Mai/juin/juillet :

Recherche des tuteurs pour les lauréats du concours 2021 : sur le modèle déjà en place.

- 1er degré : les commissions d'emploi positionnent les lauréats à mi-temps et à temps plein sur les supports vacants et les directions diocésaines attribuent un tuteur à chaque professeur stagiaire
- 2nd degré : la campagne de recrutement a été lancée en avril par l'ISFEC AFAREC et est conduite de juin à septembre en lien étroit avec les 3 CAE



Ce qui est nouveau à mettre en place et qui va prendre une forme transitoire en 2021/2022

Le Ministère de l'Éducation nationale nous demande de mettre en place au cours de la même année et non de manière successive :

- R 2021 : L'année de M1 du nouveau master MEEF – les étudiants pourront passer leur concours en 2023
- R 2021 : L'année de M2 du nouveau master MEEF – les étudiants pourront passer leur concours en 2022

Les principales caractéristiques de la réforme de la formation initiale et donc du nouveau master MEEF

“

- Pour s'inscrire au concours, le candidat devra a minima être inscrit en année 2 de master (tout type de master)
- Pour les étudiants inscrits en master MEEF, le concours se passe au semestre 4 de l'année 2 de Master
- Les étudiants de master MEEF devront réussir à combiner 3 types de préparation : la préparation au concours, la réalisation d'un stage en responsabilité d'un équivalent de 12 semaines et la réussite du Master avec la production d'un mémoire de recherche
- Pour l'établissement scolaire, le stage en responsabilité représente des moyens en surnuméraire par rapport aux postes existants
- Le stage en responsabilité d'un équivalent de 12 semaines (4 semaines en S2 et 8 semaines en S3). Les étudiants pourront se voir proposer une rémunération pour le stage en responsabilité. Celui-ci commencera au semestre 2 pour les étudiants inscrits en année 1 de master MEEF et **commencera exceptionnellement en semestre 3 de l'année 2 de master MEEF pour la rentrée 2021.**
- Les lauréats du concours 2022 et détenteurs du master MEEF seront professeurs stagiaires quasiment à temps plein en établissement et bénéficieront d'une année d'ancienneté pour le mouvement de l'emploi. Concernant les lauréats détenteurs d'un master autre que MEEF (majorité des lauréats en Ile de France), le schéma de formation n'est pas encore défini.

”



La préparation de la rentrée 2021 en Ile de France pour le nouveau master MEEF

L'inscription des étudiants se fait auprès des ISFEC missionnés par l'Enseignement catholique en Ile de France

MASTER MEEF 1ER degré

Année 1 de master : ISFEC Lasalle Mounier

Année 2 de master : ISFEC AFAREC Ile de France

MASTER MEEF 2nd degré

Année 1 de master : ISFEC AFAREC Ile de France

Année 2 de master : ISFEC AFAREC Ile de France

Pour la rentrée 2021, année transitoire pour l'année de master 2, quels sont les étudiants susceptibles d'être intéressés par une inscription en année 2 de master MEEF ?



- **Les candidats ayant échoué aux concours 2021**
- **Les candidats aux concours 2022 et ne voulant consacrer qu'une année à la préparation du concours en master MEEF**

“

Pour l'instant, l'Université de la Sorbonne cherche à limiter ce type d'inscription directement en M2 et préconise une inscription en M1 (même pour tenter le concours 2022). Les premières réunions d'information montrent que les personnes en reconversion professionnelle sont intéressées par une entrée directe en année de Master 2. L'organisme Transitionpro prévoit le financement d'une année de reconversion mais pas deux (à ce stade de son fonctionnement).

”

LES STAGES en établissement

On distingue 3 types de stage : l'étudiant devra en réaliser 2 sur les 3 types proposés

NOUVEAU
Un stage en responsabilité qui peut être rémunéré pour les étudiants avec contrats d'alternance rentrée 2021

TYPE 1 :

Semestre 1 de M1

Le stage d'observation et de pratique accompagnée 6 semaines

Période : Semestre 1

Placements à anticiper dès la rentrée de septembre

TYPE 2 :

Se4 semaines en S2 de M1 + 8 semaines en S3 de M2

Le stage en responsabilité rémunéré par un contrat d'alternance à 1/3 temps (20 ECTS)

Placement à anticiper en décembre 2021

ATTENTION ANNÉE TRANSITOIRE 21/22

Les 12 semaines devront être réalisées au cours de l'année de M2. Les établissements sont à mobiliser en mai/juin 2021 selon les directives du texte du SGEC

OU

TYPE 3 :

4 semaines en S2 de M1 + 8 semaines en S3 de M2

Le stage d'observation à 1/3 temps non rémunéré par l'État en milieu scolaire ou autre secteur (20 ECTS)

Le stagiaire pourra être placé dans un établissement scolaire sans exercer la responsabilité de classe ou dans un autre secteur (éducatif de préférence)



LE STAGE EN RESPONSABILITÉ

Compte tenu :

- que leur durée (1/3 temps), rend difficile, voire quasiment impossible en premier degré, l'intégration du potentiel d'enseignement que représentent ces stages dans les DGH (Dotations Globales Horaires) des établissements pour assurer les enseignements obligatoires ;
- que ce stage est scindé en deux parties et se déroule donc sur deux années scolaires différentes ;
- de la volonté de l'Enseignement catholique d'organiser ces stages en visant un objectif prioritaire de formation des stagiaires ;



Le potentiel d'enseignement apporté par les étudiants alternants est considéré comme du moyen surnuméraire dans les établissements d'accueil

Ce potentiel d'enseignement surnuméraire n'a donc pas vocation à être utilisé pour compléter les DGH des établissements d'accueil pour assurer les enseignements obligatoires tout au long de l'année.

Néanmoins, ces stages constituent bien un apport de moyens d'enseignement qui peut être utilisé au bénéfice des établissements d'accueil, au service de différents projets :

- Accompagnement et soutien individualisé des élèves, Dédouplements de classes (notamment en GS, CP, CE1)
- Augmentation temporaire des décharges des chefs d'établissement du premier degré,
- Aide au départ en formation,

S'agissant de moyens d'enseignement, ce potentiel d'enseignement sera nécessairement utilisé au bénéfice d'élèves.

LE STAGE EN RESPONSABILITÉ

“

ATTENTION : le stage de l'alternant devant être un stage en responsabilité et afin d'en faire une véritable expérience d'enseignement en classe, il effectuera ce stage en responsabilité dans une (premier degré) ou plusieurs (second degré) classes identifiées. Le potentiel d'enseignement utilisable par l'établissement au bénéfice des usages mentionnés ci-dessus sera donc apporté, concrètement, par l'enseignant titulaire de cette ou de ces classes libéré de ses temps d'enseignement par l'alternant. Le chef d'établissement organisera cet échange de services.

Les stages peuvent être massés ou filés selon les organisations définies par les ISFEC, dans le cadre des maquettes des masters MEEF et en tenant compte des contraintes des établissements.

Ces stages donnent droit à un contrat rémunéré avec l'Etat. D'une durée égale à 1/3 de l'obligation réglementaire de service, ce contrat est d'une durée de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020, les étudiants des masters MEEF qui ne font pas de stage en responsabilité sont tenus d'effectuer une période de stage d'une durée de 12 semaines. Ce stage peut être un stage de pratique accompagnée en milieu scolaire ou se dérouler également en dehors du système scolaire. Ces stages se déroulent selon le même calendrier que les stages en responsabilité.

”

Selon le texte des orientations de l'Enseignement catholique

Pour l'accueil des étudiants de M2 en stage en responsabilité, vont être déterminés par académie le nombre de stages en responsabilité donnant lieu à rémunération s'établit au niveau académique entre CAEC et rectorats :

- La détermination du nombre de stages en responsabilité possibles en 1er et 2nd degré
- La mise en place de la commission prévue par les orientations de l'Enseignement catholique

En 1er degré :

Par diocèse : détermination du nombre de stages en responsabilité - le nombre de placements à prévoir sera fonction des étudiants inscrits en Master 2 auprès de l'ISFEC AFAREC - deux types de stage en responsabilité : avec contrat d'alternance donnant droit à rémunération de 12 mois consécutifs (865 euros + ISO) ou un stage en responsabilité sans contrat d'alternance

En 2nd degré :

La détermination globale du nombre de stage en responsabilité sera déterminée au niveau académique
Les disciplines concernées seront connues début septembre 2021, lors de la clôture des inscriptions des étudiants en master 2 à l'ISFEC AFAREC - cependant les rectorats vont demander à avoir les listes de candidats dès juin 2021 afin de procéder aux vérifications (dérogation de nationalité, casier, FIJAIS et FIJAIT)